



Tous Ensemble

**FÉDÉRATION CALÉDONIENNE DE FOOTBALL
SAISON 2009**

Coupe de Nouvelle-Calédonie TOYOTA

U14, U16, U19

Demi saison 2009



Bonjour,

La Fédération Calédonienne de Football organise durant la demi saison 2009 à venir la Coupe de Nouvelle Calédonie Toyota.

Voici quelques éléments important du règlement de cette coupe :
(Celui-ci sera disponible sur notre site ou à la FCF)

RÈGLEMENTATION DE LA COUPE U14 ; U16 ; U19 DE N-C

La Fédération Calédonienne de Football (F.C.F) est organisatrice de la coupe suivante :

- COUPE DE NOUVELLE-CALÉDONIE TOYOTA U14 ; U16 ; U19

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Un challenge est attribué au champion de la COUPE DE NOUVELLE-CALÉDONIE TOYOTA. Celui-ci devra être remis en jeu chaque année. Si une équipe gagne 3 années de suite la coupe, le trophée lui sera donné définitivement.

La FCF est organisatrice de la Coupe de Calédonie Toyota.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

I. Admission en COUPE

1. La Coupe de Nouvelle-Calédonie, est ouverte à tous les clubs affiliés à la Fédération. Ils devront être à jour envers leur Province et la Fédération de toutes dettes ou amendes de l'année précédente.
2. Chaque club ne pourra engager qu'une équipe dans chaque catégorie.

ENGAGEMENTS

1. Les engagements, établis sur imprimés fournis par la Fédération doivent être adressés au secrétariat de la fédération **avant** le 1 Août 2009.
2. **Le droit d'engagement est fixé pour chaque équipe à 2 000 CFP.**



OBLIGATIONS

Les clubs participant sont dans l'obligation :

1. de disputer une épreuve officielle de leur Comité de Province ou de la Fédération
2. d'engager qu'une seule équipe.
3. de respecter les règlements particuliers de leur Province et de la Fédération.

SYSTÈME DE L'ÉPREUVE

I – DISPOSITIONS COMMUNES

La Coupe de Nouvelle-Calédonie se dispute dans les conditions suivantes :

Lorsqu'un club est exclu du Championnat ou déclare forfait général en cours d'épreuve, il est exclu de la Coupe.

II – DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

La compétition se déroulera de la façon suivante :

En fonction des engagements enregistrés, la Fédération (*en collaboration avec les Comités Provinciaux de Football*) organisera une phase préliminaire sous forme éliminatoire par province visant à qualifier comme suit (pour chaque catégorie) :

- 2 équipes pour le Comité Sud
- 1 équipe pour le Comité Nord
- 1 équipe pour le Comité Iles

Le tirage au sort de la compétition aura lieu le mercredi 5 Août 2009 au siège de la fédération.

Les qualifiés devront être connus au plus tard le 9 Novembre 2009.

Les 4 clubs qualifiés participeront à la phase finale qui se disputera par élimination.

Le tirage des demi finales territoriales ne pourra opposer deux équipes du sud.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, les équipes en présence seront départagées par l'épreuve des tirs au but exécutés dans les conditions réglementaires.

Les joueurs des deux équipes ont alors obligation de rester sur le terrain.



DURÉE DES RENCONTRES

La durée d'un match est de :

- 90 minutes, divisée en deux périodes de 45 minutes pour les U19.
- 80 minutes, divisée en deux périodes de 40 minutes pour les U16
- 70 minutes, divisée en deux périodes de 35 minutes pour les U14

CALENDRIER

1. Les rencontres se déroulent aux dates fixées par le calendrier général de la saison arrêté par le Conseil Fédéral.

A/ Calendrier :

Voici les dates retenues :

Phase préliminaire dans les provinces :

Samedi 29 Août
Samedi 26 Septembre
Samedi 10 Octobre
Samedi 24 Octobre

Phase finale territoriale :

Samedi 21 Novembre (1/2 finales)
Samedi 5 Décembre (Finales)

FORFAIT

Tout club déclarant forfait est pénalisé d'une amende dont le montant est fixé comme suit:

- 3 000 Francs lors de la phase préliminaire, 10 000 Francs lors de la phase finale.
- tout forfait dû à un cas de force majeure est soumis à l'appréciation de la Commission d'Organisation des compétitions (accidents, panne, intempéries ou décès du Président ou joueur de l'équipe).

ENVOI DE LA FEUILLE DE MATCH

La feuille de match originale doit parvenir à la **Fédération (pour toute la compétition)**, par télécopie, ou tout autre moyen par le club recevant sous huitaine, faute pour le club d'avoir match perdu.



FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉQUIPES

I - DISPOSITIONS PARTICULIÈRES EN COUPE

A/ Pour la Phase Finale

1. Transport terrestre pour les équipes de la grande terre

Une indemnité est allouée par déplacement aux équipes de la grande terre dès lors que le siège social du club se situe à plus de cent kilomètres du lieu de la rencontre,

Pour la **demi-finale**, une aide équivalente à 150 F/Km sera accordée par la Fédération Calédonienne de Football à l'équipe qui se déplace.

Elle est portée à 200 F/Km pour la **finale**. Ses distances sont évaluées de commune à commune, toute distance inférieure à 100 Km aller/retour n'étant pas prise en considération.

2. Transport aérien pour les équipes des îles

Les frais de déplacement inhérents au transport par avion des équipes se déplaçant des îles sont pris en charge par la F.C.F., en raison de 18 billets.

Pour la **demi-finale**, une aide équivalente à 50% du billet d'avion sera accordée par la Fédération Calédonienne de Football à l'équipe qui se déplace.

Elle est portée à 100% du billet d'avion pour la **finale**, au tarif résident. (sachant que la finale se joue à Nouméa)



Tous Ensemble

FÉDÉRATION CALÉDONIENNE DE FOOTBALL
SAISON 2009

FICHE D'INSCRIPTION POUR LA COUPE DE CALEDONIE TOYOTA 2009

A retourner avant le 1er AOÛT 2009.

Fédération Calédonienne de Football
Immeuble LE KARIBA 2^{ème} étage – 7 bis rue de Suffren – Quartier Latin
BP 560 – 98845 NOUMEA
Téléphone : +687 27.23.83 – Fax : +687 26.32.49 – Email : fedcalfoot@canl.nc

CLUB					
	NOM	PRENOM	TEL	FAX	(EMAIL)
PRESIDENT					
CONTACT CLUB (REFERENT RESULTATS)					

CATEGORIE	Nous inscrivons une équipe en (Oui/Non)	Nom/ Prénom de l'éducateur ou du responsable	Téléphone de l'éducateur
U14 ANS			
U16 ANS			
U19 ANS			

(L'engagement ne sera valide qu'accompagné de son droit d'inscription)

Le

Signature du Président du club :